

- COMPTE-RENDU - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU SAMEDI 10 JUILLET 2020

Monsieur le Maire nomme un secrétaire de séance : Monsieur Guillaume STEVENS.

PRESENTS :

Hervé HUBER, Maire ;

Colette ROSTAN, 1ère Adjointe ; Guy HAQUELLE, 2ème Adjoint ;

~~Virginie STEPHAN (ANDRÉ)~~, Axel BARDIN, ~~Isabelle CARBONNEAUX~~, Géraldine CLEMENTZ, Patrice DEBART, Patrick GUYOT, Serge LEROY, Fabienne LOZANO, ~~Christophe MARTIN~~, Patrick QUINQUENEL, Guillaume STEVENS et ~~Rudy VARGA~~ formant la majorité des membres en exercice.

(Les noms rayés sont ceux des absents)

ABSENTS EXCUSES: Aucun

POUVOIRS :

Isabelle CARBONNEAUX à Axel BARDIN

Christophe MARTIN à Guy HAQUELLE

Rudy VARGA à Géraldine CLEMENTZ

Virginie STEPHAN (ANDRÉ) à Hervé HUBER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h37.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

DELIBERATION 2020/22 – Budget principal Approbation du compte de gestion 2019

Colette ROSTAN prend la parole et explique aux conseillers présents la différence ordonnateur / comptable.

Les résultats du comptable doivent être identiques à ceux de l'ordonnateur.

Elle rappelle le principe du budget qui s'articule autour de 2 sections : fonctionnement et investissement. Dans chaque section, il y a les dépenses et les recettes. Les sections doivent être idéalement équilibrées (le suréquilibre en recettes est possible).

Cette année, exceptionnellement, il faut inclure le résultat du budget suite à sa clôture au 31 décembre 2019 avant transfert définitif à l'Agglo.

Elle reprend les résultats 2019 :

- Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) : 53 584.32€
 - Résultats antérieurs reportés : 91 113.35€
 - Résultats à affecter (fonctionnement) propres au BP principal : 144 697.67€
 - Résultat du budget eau 2019 suite à sa clôture : 23 473.45€
 - Total à reporter en recettes de fonctionnement R002 au BP 2020 : 168 171.12€
-
- Solde d'exécution d'investissement (hors reports) : 39 069.73€
 - Solde des reports d'investissement : -16 339.90€
 - Solde d'exécution d'investissement (report inclus) : 22 729.83€
 - Résultat du budget eau 2019 suite à sa clôture : 50 144.04€
 - Total à reporter en recettes d'investissement R001 au BP 2020 : 72 873.87€

Les élus votent à l'unanimité le compte de gestion 2019 du budget principal.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION 2020/33 – Budget principal
Vote du compte administratif 2019

L'explication est la même que pour le compte de gestion.

Les élus votent à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget principal.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION 2020/24 – Affectation du résultat 2019 au BP 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2020 le résultat comme suit :

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : +168 171.12€
- Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) : +72 873.87€
- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 0€

Monsieur le Maire propose de valider les résultats tels que présentés par Colette ROSTAN et les élus acceptent à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION 2020/25 – Budget primitif 2020

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	127 610.00		
012 Charges de personnel	110 960.00	002 Excédent de fonctionnement reporté	168 171.12
014 Atténuations de produits	2000.00	70 Produits des services, du domaine et ventes...	10 950.00
022 Dépenses imprévues	10 787.67	73 Impôts et taxes	218 709.00
023 Virement à la section d'investissement	80 000.00	74 Dotations et participations	55 431.00
65 Autres charges de gestion courante	98 100.00	75 Autres produits de gestion courante	1010.00
66 Charges financières	1 500.00	76 Produits financiers	10.00
67 Charges exceptionnelles	23 573.45	77 Produits exceptionnels	250.00
	454 531.12		454 531.12

Colette ROSTAN prend la parole afin d'expliquer ce budget 2020. Elle passe en revue les tableaux

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 Déficit d'investissement reporté		1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0
16 Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	15 200.00	001 Excédent d'investissement reporté	72 873.87
020 Dépenses imprévues		13 Subventions d'investissement	0
21 Immobilisations corporelles	26 046.90	021 Virement de la section de fonctionnement	80 000.00
10 Immobilisations corporelles	50 144.04	10 Immobilisations corporelles	2 000.00
Total des dépenses d'équipement hors emprunt	26 046.90	16 Emprunts et dettes assimilées	0
RAR 2019	69 911.93	RAR 2019	6 429.00
	161 302.87		161 302.87

d'explications préparés.

Une précision est donnée sur les impôts et les taxes. La taxe d'habitation sera compensée mais a été calculée à partir d'un moment précis, figé. Donc les habitations futures ne seront pas comprises.

La commission finances aura pour mission de se pencher sur les impôts pour mieux comprendre les choses, les compensations entre autres.

Les recettes sont également impactées par les locations de salles arrêtées à cause du COVID.

L'équipe municipale ayant été installée tardivement à cause de la crise sanitaire, les gros projets d'investissement ne se feront pas avant 2021 afin de pouvoir faire des demandes de subvention.

Les investissements envisagés sont évoqués :

- Achat d'un taille haie télescopique à la demande des services techniques
- Changement du PC du secrétariat de mairie datant de 2014 et sous windows 7
- Achat d'un défibrillateur pour répondre à l'obligation d'être équipés pour les ERP de catégorie 4 au 1^{er} janvier 2021.
- Aménagement du cimetière avec un nouveau columbarium car il ne reste plus beaucoup d'emplacements disponibles.

Monsieur le Maire propose aux élus présents de valider cette proposition de budget primitif. Ils acceptent à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION 2020/26 – Factures impayées budget eau
Admission en non-valeur au budget principal

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu une liste d'admission en non-valeur pour des factures impayées d'eau potable sur le budget eau.

Cette liste représente un montant total de 7 907.89€ à imputer sur le budget principal du fait de la clôture du budget eau avant transfert à Chalons Agglo.

Ces non-valeurs interviennent une fois que la trésorerie est arrivée au bout des démarches possibles pour recouvrer ces dettes.

M. le Maire remarque qu'il n'est pas normal d'impacter le budget général pour des impayés du budget eau, cela aurait dû être calculé dans les résultats qui vont être transférés à l'Agglo et propose de refuser l'admission en non-valeur.

Les conseillers présents refusent à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION 2020/27 – Désignation du correspondant défense de la commune

Monsieur le Maire explique qu'un correspondant défense doit être désigné suite au renouvellement des conseils municipaux. Ce correspondant a, entre autres, une mission d'information et de sensibilisation des administrés de sa commune aux questions de défense.

M. le Maire demande s'il y a des intéressés parmi l'assemblée et se propose pour effectuer cette mission.

Les conseillers présents acceptent à l'unanimité que M. le Maire soit désigné correspondant défense pour la commune de Saint-Gibrien.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

**DELIBERATION 2020/28 – Commission de contrôle de la liste électorale :
renouvellement des membres**

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il faut aussi renouveler les commissions de contrôle de la liste électorale.

Cette commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Pour le bon déroulement de ces commissions et étant donné que le quorum pour les petites communes est que les 3 membres soient présents, il convient de désigner des suppléants.

Après concertation, Serge LEROY est candidat pour être titulaire et Patrice DEBART pour être suppléant.

Les élus présents acceptent ces représentants à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION 2020/29 – Action sociale envers les aînés

Monsieur le Maire explique que dans le contexte sanitaire actuel, il est difficilement envisageable d'organiser un repas pour les personnes âgées, population dite « vulnérable ».

Rappelons que sont concernées les personnes qui ont 70 ans et plus en 2020.

De plus, l'enquête habituelle auprès de la population concernée n'est pas réalisable car les commandes de colis par le biais de la mairie de Fagnières vont être faites dans les semaines à venir.

La commission cérémonies s'est réunie le 16 juin et propose de n'offrir que des colis cette année.

Fabienne LOZANO fait une présentation des différentes possibilités et des coûts potentiels pour chaque alternative. Il y a 80 séniors sur la commune. 1 colis 1 personne coûte 17€, pour 2 personnes le colis coûte 25€.

Voilà le résumé de cela :

- Un colis 1 personne pour tous les aînés concernés : 1300€
- Un colis pour 2 personnes pour tous les foyers concernés : 2000€
- Un colis 1 personne si dans le couple il y a une personne de moins de 70 ans : 1170€
- Un colis de 1 personne si une personne concernée dans le foyer et 2 personnes pour les couples : 1250€

Après étude des différentes possibilités, la proposition la plus appropriée semble être :

Un colis pour 2 personnes pour les couples dont l'un au moins a 70 ans

Un colis 1 personne pour les personnes seules

Monsieur le Maire propose aux conseillers présents de retenir cette hypothèse, qu'ils acceptent à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les actions entreprises depuis le 13 juin, date du dernier conseil :

- ❖ Réunion avec la SNCF pour les ponts. Le rapport de 4 pages a été reçu, plusieurs hypothèses sont possibles.
- ❖ Conseil Départemental / RD3 : Réunion avec 2 personnes du département pour des aménagements de sécurité à envisager. On a reçu leur rapport. La commission urbanisme doit se pencher dessus.
Les 15 et 16 juin ils viennent effacer les lignes et le 29, ils viennent faire l'enduisage.
Le 10 août ils viennent refaire le rond-point du BP.
Il faudrait les contacter avant pour qu'ils nous fassent le marquage. On supprime la voie de décélération, on met une bande jaune avec des plots fixés au sol. Si ça fonctionne, on met des bordures, on remet en terre, on déplace le passage pour piéton. Le test sera fait sur ce tronçon.
Il faut contacter l'entreprise Signature avec qui travaille le département.
Le panneau SAINT-GIBRIEN est mal placé, il doit être au niveau de la 1^{ère} maison. Le panneau de « participation citoyenne » est interdit le long de la RD3 car engendre des problèmes de sécurité. A priori mettre des panneaux vitesse limitée à 70 en amont ferait ralentir les véhicules.
- ❖ Rue du Stade : le Département va nous prêter des écluses pour voir si les aménagements de sécurité envisagés fonctionnent. M. Mezino a proposé d'enlever toutes les signalétiques horizontales et verticales et de passer tout le village à 30 km/h
- ❖ Entrevue avec les référents Police de la commune : le village est qualifié de calme.
- ❖ Impasse du Champ Lamoureux : tous les propriétaires ont été reçus. Ils sont informés que la commune ne fera rien. Si M. Berat refuse la succession, cela reviendra à l'Etat par la Préfecture. L'AMM a confirmé que l'Etat ne peut pas nous imposer la reprise.
- ❖ L'Eglise est inscrite aux Journées du Patrimoine. Des panneaux seront à faire, la commission y travaille.
- ❖ Les haies le long de chez M. Farochon ont été arrachées.
- ❖ Inauguration de la 1^{ère} boîte à livres juste après le conseil.

- ❖ Lotissement Le Petit Pré : un rendez-vous a été fait avec la notaire, le dossier avance.
- ❖ Mise en peinture des locaux Véolia et Enedis : un courrier leur a été adressé.
- ❖ Barrage de Saint-Gibrien : un courrier a été fait à l'Agglo et à la Préfecture concernant l'insécurité liée au grillage arraché.
- ❖ Un courrier a été fait à Châlons afin de récupérer du matériel urbain et sportif qui semble à l'abandon dans Châlons. L'adjoint au sport a été contacté.
- ❖ Défibrillateur : plusieurs devis ont été demandés.
- ❖ Ancien cimetière : Modification de l'espace poubelles en espace fleurs.
- ❖ Rendez-vous avec M. Fenat, nouveau Maire de Fagnieres. La problématique a été évoquée du tarif différent pour la cantine et périscolaire entre les habitants de Fagnieres et Saint-Gibrien. Il voit cela avec ses services.
- ❖ Prestataire de logiciel JVS : étude des factures, des changements ont été demandés.
- ❖ Dossier fermeture du chemin du barrage : il faudrait que quelqu'un se charge du dossier.
- ❖ Panneau d'information lumineux : Patrick QUINQUENNEL se charge de se renseigner.
- ❖ Panneaux d'affichage de la mairie : harmonisation nécessaire ?
- ❖ Site internet : Géraldine se charge de contrôler si tout fonctionne
- ❖ Réfection du château d'eau : l'entreprise Bailleux viendra du 20/07 au 5/08.
- ❖ Aménagements autour du château d'eau : Artopia viendra fin août début septembre. Ils viendront tout de même faire les terrains de pétanque dans la deuxième quinzaine de juillet.
- ❖ Eclairage public : Guillaume Stevens fait un point sur le sujet
- ❖ Enquête population : inciter les gens à y répondre.
- ❖ Chalons Agglo : élection du nouveau président le 11/07. Hervé HUBER a demandé à M. Jesson, potentiel futur Président pour avoir une commission.

❖ Prochain conseil le 28/08/2020

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions et lève la séance à 20h30.

M. HILD, habitant de la Rue des Grands Clos est présent, la parole lui est donnée. Il évoque la problématique des horaires de tonte et de bricolage. Hervé HUBER répond qu'un rappel a été fait dans la lettre du village n°1. Il suggère de régler ces problèmes de nuisances sonores entre voisins avant tout. Il faut aller faire remarquer que cela dérange et si la personne n'arrête pas, là on saisit le Maire.